



# La lettre de MARS 2024

## La guerre en Ukraine, l'Europe et la dissuasion nucléaire française

### *ou l'antinomie de Russel*

Pendant toute la durée de la Guerre froide, le "fait nucléaire" a été l'une des données structurantes des relations internationales en dominant l'ensemble des fonctions militaires. Les armes nucléaires apparaissaient alors non seulement comme des instruments militaires indispensables au maintien de l'équilibre de la terreur, mais aussi comme des signes suprêmes de la puissance politique.

Jusqu'au 24 février 2022, en l'absence de menace d'invasion massive et face aux nouveaux défis de l'après Guerre froide, l'arme nucléaire a perdu sa fonction militaire immédiate et a pu même paraître inappropriée. Sa perte de signification militaire a entraîné pour ses détenteurs un affaiblissement de leur poids politique car, dans cette période, une grande puissance se définissait plus par ses performances économiques que par son statut nucléaire. Bref, progressivement, depuis la fin des années 1990, les armes nucléaires sont devenues moins "légitimes".

Mais depuis que la guerre en Ukraine, qui est entrée dans sa deuxième année, a éclaté, les armes nucléaires sont réapparues sur la scène géopolitique. Dans ce contexte, monsieur Emmanuel Macron, notre président de la République, a fait assez souvent référence à notre dissuasion. Déjà, deux ans avant le 24 février 2022, soit le vendredi 7 février 2020, devant les officiers stagiaires de l'École de guerre, il déclarait : *"nos forces nucléaires renforcent la sécurité de l'Europe par leur existence même et, à cet égard, ont une dimension authentiquement européenne"*, en même temps qu'il appelait, lors de cette intervention, à un "dialogue stratégique" avec nos partenaires européens sur le rôle de la dissuasion nucléaire française pour la sécurité de l'Europe. Il réitéra cette affirmation lors d'un voyage officiel en Suède, le 30 janvier 2024, soit près de deux ans après le début de la guerre en Ukraine.

Mais, au cours de son discours du 07 février 2020, devant des militaires, le chef de nos Armées prononça une phrase alors lourde de sens et qui l'est plus encore dans le contexte d'aujourd'hui : **"Soyons clairs : les intérêts vitaux de la France ont désormais une dimension européenne"**. Or, la notion d'intérêts vitaux repose sur une absence volontaire de définition. Elle relève d'une appréciation souveraine du chef de l'État et de lui seul et demeure volontairement imprécise pour ne pas indiquer à l'adversaire potentiel jusqu'où il pourrait aller sans pour autant encourir le feu nucléaire. C'est le **"principe d'incertitude"**. Au gré des différents Livres blancs sur la Défense ou lois de programmation militaire, ces intérêts vitaux recouvrent *"l'intégrité de notre territoire, la sauvegarde de notre population, la capacité de notre nation à vivre, l'exercice de notre souveraineté"* ou encore *"nos institutions républicaines"*.

Même si le flou, volontaire, répétons le, subsiste, il apparaît cependant clairement dans cette énumération, que les intérêts vitaux sont uniquement nationaux et, de façon qui peut apparaître très égoïste, non partageables avec quiconque.

A ce stade de notre réflexion, il nous faut impérativement plonger dans le chaudron de la dialectique nucléaire. En effet, la notion de dissuasion désigne un mode de persuasion. Elle consiste à convaincre un ennemi potentiel de ne pas attaquer. Comme tout mode de persuasion, elle nécessite un dialogue, une communication recouvrant une argumentation crédible. Les mots prononcés, les raisonnements présentés ont une importance considérable. On est là dans le domaine de la sémantique, pour ne pas dire de la casuistique.

Dans ce cadre intellectuel très subtile, comment serait-il alors possible de réunir des partenaires européens autour de la dissuasion française en évoquant des intérêts vitaux communs sans les définir ? A l'inverse, une définition précise serait une atteinte à la notion même de dissuasion telle que la France l'a toujours envisagée et atténuerait beaucoup sa crédibilité en donnant, par avance, aux adversaires potentiels de l'Europe, les limites à ne pas dépasser. On est là dans une illustration parfaite du paradoxe ou antinomie de Russel (1).

Mais en attendant, face à l'agression russe contre l'Ukraine, l'Europe, comme par le passé, s'en remet à la protection offerte par l'OTAN dans le cadre d'une "*dissuasion nucléaire élargie*". C'est heureux, car si d'aventure la France avait mis sa force de frappe à la disposition de l'Europe, c'est elle qui se trouverait en première ligne face aux "rodomontades nucléaires" de monsieur Poutine.

Dans le contexte d'aujourd'hui jusqu'alors imprévisible, la France aura consacré, sur la période 2019-2023, 25 milliards d'euros à la modernisation de sa dissuasion. En revanche, depuis 2013 et jusqu'à ce jour, de toutes les armées européennes, seuls des soldats français sont morts dans les sables du Sahel.

**Gilbert ROBINET**  
**Secrétaire général adjoint de l'UFAC**

***La teneur des propos de ce texte n'engage que la responsabilité de son auteur***

---

1. L'antinomie de Bertrand Russell (mathématicien gallois-1872-1970) est un paradoxe de la théorie des ensembles publié en 1903. Pour l'illustrer de façon didactique, on utilise le paradoxe du barbier énoncé ainsi :

Le conseil municipal d'un village vote un arrêté municipal qui enjoint à son barbier (masculin) de raser tous les habitants masculins du village qui ne se rasent pas eux-mêmes et seulement ceux-ci.

Le barbier, qui est bien un habitant du village, n'a pas pu respecter cette règle car :

-s'il se rase lui-même, il enfreint la règle, car le barbier ne peut raser que les hommes qui ne se rasent pas eux-mêmes ;

-s'il ne se rase pas lui-même - qu'il se fasse raser ou qu'il conserve la barbe - il est en tort également, car il a la charge de raser les hommes qui ne se rasent pas eux-mêmes.